

Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération
Agence Marocaine de Coopération
Internationale



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والعلاقات
الوكالة المغربية للتعاون
الدولي

GUIDE DE L'ETUDIANT ETRANGER AU MAROC

Deuxième Edition - septembre 2007

SOMMAIRE

I-	<i>Présentation du Maroc</i>	4
II-	<i>Présentation de l'AMCI</i>	5
III-	<i>Organisation de l'Enseignement Supérieur au Maroc</i>	5
IV-	<i>Modalités de candidature et de pré inscription</i>	7
V-	<i>Dispositions pratiques à prendre avant le départ au Maroc</i>	7
VI-	<i>Accueil, modalités d'inscription et de séjour au Maroc</i>	9
VII-	<i>Octroi de la bourse de l'AMCI</i>	10
VIII-	<i>Modalités de réinscription, de changement d'établissement, de filière ou de ville</i>	11
IX-	<i>Autres prestations au profit des étudiants</i>	12
X-	<i>Informations générales</i>	13
XI-	<i>Annexes</i>	17

Préambule

Ce Guide est conçu à l'attention des nouveaux étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre des études dans les établissements publics d'enseignement supérieur du Maroc.

L'AMCI, en collaboration avec les Départements partenaires, a élaboré ce guide en vue de permettre aux candidats étrangers à une formation au Maroc ainsi qu'aux étudiants déjà inscrits dans le Royaume de disposer d'informations utiles et pratiques sur les conditions, les modalités et la procédure d'admission dans les établissements publics de formation (constitution et présentation du dossier, inscription, octroi de la bourse, séjour...), et de les aider à s'intégrer dans la vie estudiantine et sociale marocaine.

I - Présentation du Maroc :

Situation géographique :

Le Royaume du Maroc (appellation officielle), est situé à l'extrémité Nord-Ouest de l'Afrique. Il est bordé au Nord par la mer Méditerranée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique (2 façades maritimes de 3000 Km), et n'est séparé du continent européen que par le Détroit de Gibraltar (14 Km). Le Royaume partage des frontières au Sud avec la Mauritanie et à l'Est avec l'Algérie.

La superficie du Maroc est de 710.850 km². Rabat en est la capitale politique et administrative.

Situé sur le fuseau horaire Greenwich, le Maroc vit à l'heure GMT.

Population

La population légale du Maroc est estimée à 30 millions d'habitants, avec une population urbaine de 55,1%, selon le recensement général de la population et de l'habitat qui a eu lieu en septembre 2004.

Régime politique

Le Maroc, Etat musulman souverain, est une monarchie constitutionnelle démocratique et sociale, régie par la constitution de 1972, révisée en 1980, en 1992, puis en septembre 1996. La devise du pays est : « Dieu, la Patrie, le Roi ».

Le Maroc est une composante du Grand Maghreb Arabe. Etat africain, il s'assigne, entre autres objectifs, la réalisation de l'unité africaine.

MOHAMMED VI est le 23ème monarque de la Dynastie des Alaouites, qui règne au Maroc depuis le 17ème siècle. Le Roi n'est pas seulement le Chef de l'Etat. Il est aussi « Amir Al Mouminine (Commandeur des croyants) », et exerce, de ce fait, une autorité morale et spirituelle.

Le parlement est composé de deux chambres : la Chambre des Représentants, qui est élue au suffrage universel direct, et la Chambre des Conseillers, qui est élue au suffrage indirect.

Le multipartisme et les libertés individuelles, syndicales et associatives sont consacrés par la constitution. L'article 3 de la constitution de 1996 stipule que « les partis politiques, les organisations syndicales, les collectivités locales et les chambres professionnelles concourent à l'organisation et à la représentation des citoyens. Il ne peut y avoir de parti unique ».

Composé du Premier Ministre et des Ministres, le gouvernement est responsable devant le Roi et le parlement. Après la nomination des membres du gouvernement par le Roi, le Premier Ministre se présente devant chacune des chambres du parlement et expose le programme qu'il compte appliquer.

Organisation administrative

Le Royaume du Maroc comprend 16 régions divisées en 18 wilayas. Ces dernières sont subdivisées en provinces et préfectures qui comptent 1547 communes urbaines et rurales.

Climat

Le climat dominant au Maroc est méditerranéen, tempéré à l'Ouest et au Nord par l'océan Atlantique. A l'intérieur, le climat est plus continental avec des écarts importants de température. La zone de l'Atlas est humide, l'enneigement y est fréquent. Le Sud à un climat désertique. Généralement, ce climat associe une saison estivale sèche à faibles précipitations et fortes chaleurs et une saison hivernale pluvieuse.

Langue

L'arabe est la langue officielle du pays. Toutefois, l'usage du français est largement répandu. L'espagnol, l'anglais, l'allemand et l'italien sont, par ailleurs, enseignés dans les établissements d'enseignement secondaire et universitaire.

Religion

L'ISLAM est la religion officielle de l'Etat. La pratique des autres religions révélées est garantie par la constitution.

Monnaie

La monnaie nationale est le Dirham (DH). Celui-ci se subdivise en 100 centimes. Taux de change indicatif :

1 \$US 8,5 DH

1 EURO 11 DH

II- Présentation de l'AMCI

L'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), dont le siège est à Rabat, a été créée en 1986 dans le but d'en faire un outil souple, rapide et efficace d'exécution de la politique de coopération du Royaume.

L'Agence a pour mission de mettre en œuvre et de développer l'ensemble des relations culturelles, scientifiques, techniques et économiques avec les pays partenaires de la coopération Sud-Sud, en vue de consolider et d'élargir les liens de solidarité agissante qui unissent le Maroc et ces pays.

Les domaines d'intervention de l'Agence sont multiples et diversifiés. On peut les répartir en trois grands volets:

- **La formation des cadres** : c'est le volet d'activité le plus ancien de l'AMCI et où les résultats les plus tangibles et les plus durables ont été réalisés ;
- **La coopération technique,**
- **La coopération économique et financière.**

Le Département de la Formation des Cadres de l'AMCI comprend les services suivants:

- Service de la Coordination, de l'Evaluation et des Statistiques (DFC1);
- Service du Monde Arabe et de l'Asie (DFC2);
- Service de l'Afrique de l'Ouest (DFC3);
- Service de l'Afrique Australe, Centrale et Orientale (DFC4) ;
- Service de l'Action Sociale et Culturelle (DFC5);

III- Organisation de l'enseignement supérieur au Maroc

L'enseignement supérieur au Maroc comprend l'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé.

L'enseignement supérieur public est assuré dans les universités ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités. Il offre une multitude de filières, d'options et de spécialités (ingénierie, sciences et techniques, technologie, études médicales et paramédicales, études littéraires, juridiques, économiques, sociales et de gestion, formation pédagogique et professionnelle, etc...), et prépare pour des diplômes nationaux dans tous les cycles (baccalauréat +1 à baccalauréat + 8 :licence ou équivalent, mastère, doctorat, ingénieur d'état, diplôme universitaire de technologie, diplôme de technicien supérieur/ spécialisé, brevet de technicien supérieur ...).

L'enseignement supérieur universitaire :

Il est assuré à travers le Royaume par 14 Universités (voir liste en annexe).

Conformément à la réforme universitaire mise en œuvre depuis l'année académique 2003/2004, cet enseignement, dont l'architecture pédagogique globale est basée sur le système **LMD (Licence-Mastère-Doctorat)**, est organisé en **cycles, filières** et **modules**.

L'année universitaire est composée de **2 semestres** comprenant chacun **16 semaines** d'enseignement et d'évaluation.

Un semestre est composé généralement de **4 modules**.

Une **filière** est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.

Une filière de licence comporte 24 modules, celle du mastère comporte 16 modules.

Le **module** est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à quatre éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues. Un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés / pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain ou projet, soit un stage. Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente. Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.

Le cycle de Licence comprend **6 semestres** (3ans après le baccalauréat). Les 4 premiers semestres sont consacrés au Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) ou professionnelles (DEUP).

Le cycle du Mastère comprend **4 semestres** (2ans après la licence).

Validation et acquisition d'un module : Un module est validé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un des éléments le composant n'est inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module. Dans le cycle de licence, un module est acquis soit par validation soit par compensation. Un module est acquis par compensation, si l'étudiant valide le semestre dont fait partie ce module.

Les conditions de réinscription à un module sont fixées par l'université.

Validation des semestres : Un semestre est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module.

Conditions pour l'obtention du diplôme :

1- Une filière du cycle de licence est validée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :

- Tous les modules de la filière sont validés.
- Tous les semestres sont validés.

Le DEUG/DEUP peut être délivré à la demande des intéressés ayant validé les 4 premiers semestres de la filière de licence.

2- Une filière du cycle du Mastère est validée si tous les modules de la filière sont validés.

Une filière validée donne droit au diplôme correspondant.

L'enseignement supérieur dans les établissements ne relevant pas des universités :

Le Maroc a développé une infrastructure importante et diversifiée d'établissements d'enseignement supérieur qui relèvent de différents départements ministériels pour répondre à des besoins spécifiques ou sectoriels et qui participent avec les universités à l'effort national d'accueil et de formation des étudiants, à l'optimisation de l'utilisation des infrastructures et pour la mobilisation des ressources d'encadrement disponibles et à la diversification de l'enseignement supérieur par l'innovation dans les programmes de formation et de recherche.

La durée de formation dans ces établissements est de 1 à 6 ans. Chaque établissement est régi par son propre statut et exerce ses missions dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la réforme mise en œuvre depuis l'année universitaire 2003-2004, certains de ces établissements devraient progressivement adopter le système LMD à compter de l'année académique 2007-2008.

L'accès à certains établissements d'enseignement supérieur se fait par voie de concours d'admission, de test ou de sélection.

La formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur est gratuite. Dans certains cas très limités, l'achat d'un trousseau ou d'un équipement particulier est demandé à l'étudiant.

N.B. : La formation professionnelle moyenne est assurée par des établissements relevant de certains départements ministériels et prépare pour les titres suivants :

- Le diplôme de technicien : d'une durée de deux ans, cette formation est accessible aux élèves ayant suivi les études de la 3^e année secondaire (niveau du baccalauréat).
- Le certificat de qualification : ce cycle est d'une durée de deux ans et est ouvert aux élèves ayant suivi la 4^eme année de l'enseignement fondamental.

Seuls parmi les étrangers peuvent être admis à suivre ces deux cycles les résidents de façon permanente au Maroc et, à leurs demandes, les étudiants qui ont suivi avec difficulté et/ou sans succès des études auprès d'établissements publics marocains d'enseignement supérieur (bac. +).

IV- Modalités de candidature et de préinscription

Offre d'inscription

Le gouvernement marocain offre chaque année des quotas de places pédagogiques avec ou sans bourse dans les établissements publics marocains d'enseignement supérieur au profit des candidats des pays partenaires.

Présentation des dossiers de candidature

Les candidatures à une inscription au Maroc sont soumises par voie diplomatique à l'AMCI, selon les termes et dans les délais communiqués chaque année par l'Agence aux représentations diplomatiques marocaines à l'étranger et aux Ambassades accréditées à Rabat.

Seuls peuvent bénéficier d'une inscription, et éventuellement d'une bourse d'étude du gouvernement marocain, les candidats proposés officiellement et dont les dossiers sont retenus par l'AMCI.

Examen et sélection des dossiers

L'examen et la sélection des dossiers se fait par l'AMCI, éventuellement avec les représentants désignés par les autorités compétentes des pays bénéficiaires, conformément aux quotas et aux critères préalablement arrêtés.

La liste des candidats retenus ainsi que les filières qui leur sont accordées sont communiquées par voie diplomatique.

Documents constitutifs du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter **obligatoirement** les documents suivants :

- Une demande du candidat indiquant, par ordre de préférence, les filières et les établissements demandés et mentionnant clairement ses coordonnées. (Adresse, Téléphone, Email).

- Le formulaire de candidature, à télécharger du Site Web de l'AMCI, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes **en 2 exemplaires** :
 - Une photocopie **certifiée conforme** de l'attestation du baccalauréat;
 - Une photocopie **certifiée conforme** du relevé des notes du baccalauréat ;
 - Un extrait d'acte de naissance ;
 - Une photocopie du passeport;
 - Un certificat médical délivré par les services de la santé publique attestant l'aptitude physique du candidat et certifiant qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou aiguë ou porteur d'une pandémie (Le candidat pouvant être astreint à une contre visite dès son arrivée au Maroc) ;
 - 2 photos d'identité récentes en couleur comportant au verso les nom, prénom et nationalité du candidat ;
 - Les candidats pour le 3^{ème} cycle doivent fournir, en sus des documents précités, des copies certifiées conformes de leurs diplômes de formation supérieure, des relevés des notes et des programmes d'études poursuivies ainsi qu'un exemplaire de mémoire/thèse de fin d'études.
 - Les candidats au cycle de doctorat doivent fournir également un projet de thèse de doctorat.
- N.B. : Les dossiers incomplets ne sont pas pris en considération.

La sélection des dossiers est faite conformément aux critères et conditions ci-après:

Conditions générales d'admission

a - Cycle normal

La sélection des candidats bacheliers se fait en fonction de la qualité académique de leurs dossiers, des conditions d'admission requises pour les formations demandées, des filières ouvertes et des places pédagogiques disponibles.

Les conditions d'âge varient, selon les établissements, entre 18 et 23 ans.

Pour les inscriptions dans les classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs, les écoles et instituts supérieurs des sciences agronomiques, vétérinaires et d'architecture et les facultés de médecine générale et de médecine dentaire, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat de l'année d'inscription avec au moins la mention «Bien».

Pour les autres filières, le baccalauréat doit être obtenu au titre de l'année d'inscription et dans certains cas de l'année précédente avec au moins la mention «Assez Bien».

b - Mastère, 3ème cycle et Doctorat

Les candidats pour le mastère et le 3ème cycle doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (Bac+3, +4 ou +5) dans la filière demandée avec mention «Très Bien » ou « Bien».

Les candidats au cycle de Doctorat doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures dans la filière demandée ou d'un diplôme équivalent donnant accès aux établissements concernés.

N.B. : Dans certains cas, l'inscription définitive dans les établissements d'enseignement supérieur au Maroc est conditionnée par la présentation d'une attestation d'équivalence du diplôme obtenu ou du diplôme national requis, conformément au Décret n°2-01-333 du 20 Rabii I 1422 (21juin2001) relatif aux conditions et à la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur.

Les dossiers des candidats répondant aux conditions générales et présélectionnés par l'AMCI sont soumis, pour attribution, aux commissions scientifiques des établissements de formation concernés.

Le français est la langue véhiculaire dans la majorité des établissements de formation au Maroc, notamment dans les filières scientifiques et techniques. De ce fait, et dans le cadre des programmes de coopération arrêtés avec certains pays non francophones, les candidats de ces pays

suivent, au titre de leur première année au Maroc, une formation de **mise à niveau en langue française** à la Faculté des Sciences de l'Éducation à Rabat, au terme de laquelle, ceux déclarés admis aux examens écrits et oraux sont orientés vers les filières de formation proposées conformément aux conditions requises et en fonction des disponibilités en matière des places pédagogiques.

V- Dispositions pratiques à prendre avant le départ au Maroc

Tout candidat retenu pour une formation au Maroc doit réclamer la lettre d'information établie en son nom par l'AMCI et adressée aux autorités de son pays d'origine via l'ambassade du Maroc accréditée dans ce pays ou la représentation diplomatique de celui-ci à Rabat.

Cette lettre contient les informations essentielles sur la formation qui lui est proposée ainsi que sur les conditions d'inscription définitive et de séjour au Maroc. Les candidats ayant déposé leur dossier de candidature pour une formation au Maroc doivent procéder au préalable à l'établissement de leur passeport.

Après réception de la pré inscription au Maroc, ils doivent se renseigner auprès de l'Ambassade du Royaume du Maroc ou du consulat le plus proche de leur lieu de résidence sur les formalités d'obtention d'un visa d'entrée au Maroc.

VI – Accueil, modalités d'inscription et de séjour au Maroc

Arrivée au Maroc et formalités administratives

A leur arrivée au Maroc, les étudiants sont soumis aux formalités d'usage aux postes frontières. Dans certains cas, l'Agence, si elle est sollicitée, saisit à l'avance les autorités de police pour faciliter l'octroi de visas à l'arrivée ainsi que les autres formalités administratives et douanières pour les étudiants.

Change

Il est recommandé aux étudiants de procéder au change auprès des établissements bancaires agréés soit à l'aéroport soit à leur arrivée à Rabat. Les étudiants doivent au préalable se renseigner sur les devises étrangères convertibles au Maroc (voir annexe).

Transport

L'Agence peut assurer, à la demande des autorités du pays concerné, l'accueil et le transport des nouveaux étudiants retenus de l'Aéroport Mohammed V de Casablanca ou de l'Aéroport de Rabat-Salé à Rabat. Cependant, ils doivent arriver en groupe. Sinon, ils peuvent librement emprunter différents moyens de transport disponibles (train, bus, taxi).

Inscription

Dès son arrivée à Rabat, l'étudiant doit se présenter au service concerné au sein du Département de la Formation des Cadres relevant de l'Agence, situé au **9, Rue Ghana (quartier Océan) - Rabat - Tél. : 037 73 20 59, 037 73 20 48, 037 73 21 85** en vue de:

- Remplir le dossier d'inscription et de bourse (s'il en bénéficie);
- Se procurer l'autorisation d'inscription;
- Encaisser, en ce qui concerne les étudiants boursiers de l'AMCI, la bourse du 1er bimestre (Septembre/Octobre).

Il doit ensuite:

- Rejoindre l'établissement de formation pour lequel il a été retenu en vue d'effectuer l'inscription définitive;
- Envoyer/déposer à l'AMCI une copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription délivrée par l'établissement de formation.

N.B. : La présence au Maroc du candidat retenu vaut acceptation de sa part de la proposition qui lui est faite.

Aucun changement de filière, d'établissement ou de ville n'est permis.

Conditions de séjour au Maroc

Après l'accomplissement des formalités d'inscription et d'hébergement, l'étudiant étranger doit se présenter impérativement auprès du service des étrangers relevant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale dans sa ville d'inscription pour l'obtention de la carte de séjour au Maroc, muni des documents suivants:

- Copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription;
- Copie certifiée conforme de l'attestation de bourse ou attestation de prise en charge établie par l'Ambassade accréditée à Rabat pour les étudiants non boursiers ou attestation de compte bancaire ;
- Certificat de résidence ou copie certifiée conforme du contrat de bail, ou du quitus du loyer ou d'eau et d'électricité;
- Copie du passeport avec la dernière date d'entrée;
- Photo d'identité (petit format) : 9 pour les nouveaux et 4 pour le renouvellement de la carte;
- Timbre de 60 DH;
- Formulaire administratif établi à remplir par le postulant.

N.B. :

De manière générale, les étudiants étrangers disposent de trois mois à partir de la date d'entrée au Maroc pour régulariser leur situation de séjour auprès des services de la Sûreté Nationale de leur ville de résidence. La carte de séjour est renouvelable chaque année.

VII - Octroi de la bourse de l'AMCI

L'AMCI accorde des bourses de formation aux étudiants étrangers dans les conditions et suivant les modalités fixées par le règlement relatif aux bourses.

Les bourses de l' A.M.C.I. sont attribuées annuellement:

- dans le cadre des accords de coopération arrêtés, d'un commun accord, entre l'A.M.C.I. et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération d'une part, et les autorités compétentes des pays partenaires d'autre part ;
- dans le cadre de l'offre marocaine de bourse notifiée aux pays bénéficiaires ;
- en fonction du nombre de bourses prévu dans le budget de l'Agence.

Les bourses de formation sont attribuées aux étudiants titulaires au moins du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent et devant poursuivre des cycles d'études supérieures dans les établissements publics d'une durée minimale d'un an, et sanctionnés par un diplôme d'Etat.

Les bourses de formation sont des bourses d'entretien. Leur octroi n'implique en aucun cas la prise en charge des frais d'inscription, d'internat, de transport ou toutes autres charges inhérentes à la poursuite des études.

Le montant de la bourse de formation est de 750,00 dhs (sept cent cinquante dirhams) par mois quelque soit la nature de la formation et sa durée.

Les bourses de formation sont accordées pour une durée de 12 mois par année académique et pour la durée normale du cycle de formation considéré, soit de 1 à 7 ans assortie d'une année supplémentaire, appelée année de bourse de réserve.

Les bourses sont payables bimestriellement par anticipation au siège de l'Agence pour les étudiants résidents à Rabat et ses environs et au sein d'établissements universitaires désignés pour les étudiants résidents dans les autres villes universitaires du Royaume.

Toutefois, pour des considérations pratiques, les bourses du bimestre Septembre/Octobre sont payables uniquement à Rabat.

Au début de chaque année académique, un carnet nominatif de bons de caisse (chéquier) est remis aux bénéficiaires de la bourse ainsi qu'une attestation de bourse pour l'année considérée.

Tout changement d'orientation, d'établissement ou de ville sans l'accord préalable de l'AMCI entraîne la suppression du bénéfice de la bourse.

Les étudiants boursiers peuvent bénéficier au terme de leur cycle de formation d'une contribution forfaitaire relative aux frais d'impression de leur mémoire / thèse.

VIII- Modalités de réinscription, de changement d'établissement, de filière ou de ville :

Réinscription

La réinscription dans l'établissement de formation est normalement effectuée par l'étudiant à la fin de chaque année académique.

Tous les étudiants étrangers inscrits dans les établissements publics au Maroc et devant poursuivre leur formation au titre de l'année académique suivante sont tenus de compléter leur dossier à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale par les documents suivants:

- **Avant le 10 août de chaque année:** Copies certifiées conformes de l'attestation de résultat de fin d'année et du relevé des notes obtenues.
- **Avant le 30 septembre:** 2 copies certifiées conformes de l'attestation de réinscription au titre de l'année académique considérée.

N.B.: La fourniture de ces pièces conditionne le renouvellement de la bourse de l'AMCI, et permet la mise à jour des dossiers et l'établissement des attestations administratives délivrées par l'Agence.

Changement d'établissement, de filière ou de ville

Les étudiants étrangers, régulièrement inscrits dans les établissements publics de formation, peuvent demander le changement d'établissement, d'orientation ou de ville au titre de l'année suivante. Seules sont prises en considération les demandes formulées pour les raisons suivantes :

- *Changement de spécialité/option à condition que celle-ci ne soit pas dispensée dans l'établissement d'inscription d'origine, d'une part, et que le changement demandé entre dans le cadre de la continuité des études dans la filière et dans le cycle de formation considéré (étudiant admis à passer aux classes supérieures), d'autre part.*
- *Changement d'établissement pour les étudiants déclarés exclus, pour des raisons pédagogiques, de certains établissements de formation dont le règlement des études ne permet pas le redoublement.*
- *Changement de ville pour des raisons de santé, sous réserve de présenter un dossier médical et de l'avis favorable du responsable du Centre Médico-social de l'A MCI.*

Modalités de Transfert

- *Les étudiants inscrits dans des établissements universitaires (Facultés, ENCG, ENSA, ENSAM, EST, école de traduction) désireux de s'inscrire dans un autre établissement universitaire doivent remplir soigneusement l'imprimé de demande de transfert d'inscription, à retirer auprès des services concernés au sein de leur établissements d'inscription ou de l'université. L'imprimé doit porter l'avis favorable et le cachet de l'établissement d'inscription d'origine et, si possible, de celui d'accueil.*
- *Les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités doivent remplir l'imprimé de demande de transfert d'inscription mis à leur disposition auprès du Département de la Formation des Cadres de l'AMCI. Ils peuvent également le télécharger de son site web.*

Les dossiers doivent comprendre les documents suivants en deux exemplaires et parvenir à l'Agence avant le 20 août de chaque année:

- *Imprimé de demande de transfert d'inscription dûment rempli,*

- Lettre de motivation et justificatif(s),
- Copie de l'attestation du résultat et du relevé de notes de fin d'année académique écoulée.

Les demandes de changement doivent être introduites par le biais des Ambassades des pays d'origine à Rabat.

Le changement d'établissement, d'orientation ou de ville reste tributaire de l'accord préalable de l'AMCI, de l'accord définitif de l'établissement de formation demandé et de l'autorisation des départements ministériels concernés.

Les dossiers de demande de transfert d'inscription des établissements de formation professionnelle vers les établissements universitaires ainsi que les transferts d'inscription vers les établissements à accès régulé ne sont pas considérés.

Note importante :

Les étudiants ayant terminé leurs études au Maroc doivent rejoindre leurs pays au terme du cycle d'étude pour lequel leur candidature avait été acceptée.

Toute demande de prolongation d'études ou de formation au Maroc ne peut être examinée qu'après approbation de l'AMCI et des autorités compétentes de pays d'origine, et dans la limite des places disponible dans le cycle et la filière considérés.

IX- Autres prestations au profit des étudiants

Hébergement universitaire:

Les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent, dans la limite des places disponibles, bénéficier de places en internat, ou dans une cité universitaire moyennant le paiement des frais de loyer.

L'Agence dispose à Rabat d'une Cité Universitaire Internationale située à Hay Riad, d'une capacité de 798 lits, dont 268 réservés aux filles.

La durée réglementaire maximum d'hébergement dans les cités universitaires relevant du Département de l'Enseignement Supérieur est de 3 ans.

Les étudiants logés à la Cité Universitaire Internationale relevant de l'Agence à Rabat bénéficient du logement pour la durée normale des études dans le cycle considéré.

Les étudiants désireux de loger dans les cités universitaires doivent déposer leurs demandes auprès de l'AMCI. Ils peuvent avoir recours à l'offre du secteur privé en matière de location. Dans ce cas, ils doivent établir avec le propriétaire un contrat de bail qui leur sera réclamé pour la constitution du dossier de demande d'obtention de la carte de séjour.

Hébergement d'été

L'Agence assure chaque année, dans la limite des possibilités offertes, l'hébergement durant les vacances estivales au sein des cités universitaires à Rabat des étudiants étrangers qui ne peuvent rentrer dans leur pays pour y passer les vacances.

Restauration

De nombreuses cités universitaires disposent de restaurants universitaires, servant des repas pour les étudiants à un tarif subventionné (1,40 DH/repas).

Les étudiants intéressés doivent s'adresser à l'administration de ces cités pour l'obtention de la carte du restaurant universitaire.

Bibliothèques universitaires

Les facultés, écoles et instituts disposent de bibliothèques offrant une large gamme de livres et de documents mis à la disposition des étudiants, et ce en fonction des spécialités et du domaine d'intérêt de l'établissement de formation.

La Cité Universitaire Internationale à Rabat dispose d'une bibliothèque ouverte aux étudiants étrangers résidents.

Couverture médicale :

Les étudiants étrangers bénéficient, au même titre que les étudiants marocains, des prestations de soins médicaux offertes gratuitement par les hôpitaux et les centres de santé publics couvrant l'ensemble du territoire marocain et qui assurent des services de garde 24h/24h et 7j/7j.

Le service médico-social au sein de la Cité Universitaire Internationale, relevant de l'Agence, offre les mêmes prestations de soins aux étudiants étrangers, notamment à ceux en formation à Rabat. Il constitue, par ailleurs, un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation vers les centres hospitaliers.

Par ailleurs, l'A.M.C.I. contribue à la prise en charge des frais médicaux par le remboursement des montants engagés par les étudiants bénéficiaires de la bourse de coopération à concurrence de 50 % avec un plafond de 1000 Dirhams par an pour les soins et 300 Dirhams pour les frais de lunettes médicales.

Le secteur privé assure également des services de consultation et d'hospitalisation.

Les étudiants intéressés peuvent en outre contracter des polices d'assurance (assurance maladie, assurance décès...etc.) auprès d'établissements privés d'assurance.

Activités culturelles et sportives

Dans le but de favoriser l'intégration des étudiants étrangers dans la société d'accueil, l'Agence, en coordination avec les associations nationales des étudiants, ainsi qu'avec la Confédération des Elèves, Etudiants et Stagiaires Africains au Maroc (CESAM), organise, supervise et appuie, tout au long de l'année différentes manifestations culturelles, sportives et sociales organisées dans les villes universitaires de résidence par et pour les étudiants étrangers et nationaux.

Ces activités constituent de véritables occasions d'interaction et d'échange avec les autres étudiants.

X - Informations générales

Jours fériés

Fêtes nationales et internationales

- 1 Janvier: Jour de l'an
- 11 janvier: Présentation du manifeste de l'indépendance
- 1er mai : Fête du Travail
- 30 juillet: Fête du Trône
- 14 août : Anniversaire de la récupération de Oued Eddahab
- 20 août : Révolution du Roi et du Peuple
- 21 août : Fête de la Jeunesse (Anniversaire de SA MAJESTE LE ROI)
- 6 novembre : La Marche Verte
- 18 novembre : Fête de l'Indépendance.

Fêtes religieuses

- Aid Al Adha
- Anniversaire de l'Hégire
- Aid Maoulid Ennabaoui
- Aid Al Fitr.

Téléphones et adresses utiles

➤ **AGENCE MAROCAINE DE COOPERATION INTERNATIONALE**

Siège

- Adresse: 6, Rue Tamesloht — Rabat — Maroc
- Tél.: 212.37.70.10. 80 /212.37.70.11.27
- Fax : 212.37.70.19.59
- Site web : www.amci.ma
- E-mail: amci@iam. net. ma

Département de la Formation des cadres

- Adresse: 9, Rue du Ghana — Rabat — Maroc
- Tél.: 212 37 732048 /212 37 7320 59 /212 37 732185

Cite Universitaire Internationale

- Adresse: Madinat Al Irfane, Hay Ryad Rabat
- Tél.: 212 37 710575 /212 37 716122

Centre Médico-social au sein de la Cite Universitaire Internationale

- Tél.: 212 37 563026

➤ **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION**

- Tél.: 212.37.76.11.23/24/25
- 212.37.76.21.95 / 212.37.76.15.83
- Fax: 212.37.76.46.79
- 212.37.76.48.43
- 212.37.76.55.08
- Adresse Web: [www. maec.gov. ma](http://www.maec.gov.ma)

Direction des Affaires Consulaires et Sociales

- Tél.: 212.37.76.42.22
212.37.76.44.80
212.37.76.44.87
- Fax: 212.37.70.11.03
212.37.20.68.15
212.37.73.08.71

Direction de la Coopération Culturelle et Scientifique

- Tél.: 212.37.66.00.35

➤ **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE:**

a/ Département de l'Enseignement Supérieur

Direction de la Formation des Cadres

- Adresse: 35, Avenue Ibn Sina, BP: 707— Agdal Rabat
- Tél.:212. 37.77.47.33 /40
- Fax:212.37.77.80.28

1. Site Web: www.dfc.gov.ma

Division de la Coopération

- Adresse : Avenue Idriss Al Akbar BP 4500 Hassan -Rabat
- Tél.: 212.37.70.74.99
212.37.70.64.97
212.37.70.62. 98
- Site Web: www.enssup.gov.ma

Direction de l'Enseignement Supérieur

- Adresse : Avenue Idriss Al Akbar BP 4500 Hassan- Rabat
- Tél. : 212.37.70.73.59/212.37.70.74.99
- Site Web: www.enssup.gov.ma

OFFICE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES, SOCIALES ET CULTURELLES

- Adresse : 65, Rue Tansift Agdal -Rabat
- Tél.: 212.37.68.36.12
212.37.68.67.55
212.37.77.79. 12

b/ Département de l'Education Nationale

Direction de la Coopération et de la Promotion de l'Enseignement Scolaire

Privé

- Adresse: Bab Rouah, Rabat
 - Tél.:212. 37.77.18.22./ 212.37.68.72.63
 - Fax:212.37.20.13.85
2. Site Web: www.men.gov.ma

➤ **OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL:**

Direction de la Formation:

- Adresse: 50, Rue du Caporal Driss Chbakou .Ain Borja. Cacablanca.
- Tél.: 212.22.62.27.98
212.22.62.27.79
212.22. 62.27.80/à 94
- Site Web : www.ofppt.org.ma

➤ **POLICE:**

- Tél.:19

➤ **GENDARMERIE:**

- Tél.:177

➤ **PROTECTION CIVILE (POMPIERS):**

- Tél.:15

- **CENTRE ANTIPOISON**
 - Adresse : 27, Avenue Ibn Batouta-Rabat
 - Tél.:212.37.68.64.64 : 212.37.77.19.65
 - Site Web : www.capm@santé.gov.ma

- **INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE:**
 - Tél.: 212.37.77.19.30
212.37.77.19.02
212.37.65.77.21
 - Site Web : www.santé.gov.ma

- **INSTITUT PASTEUR MAROC:**
 - Adresse : Place Louis Pasteur, 20100 Casablanca
 - Tél.: 212.22.43.44.50
 - Site Web : www.pasteur.gov.ma

- **DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE/ RABAT:**
 - Tél.: 212.37.72.40.11
212.37.72.40.12
212.37.72.40.13
212.37.72.40.14
212.37.72.40.15
212.37.72.40.16

- **RENSEIGNEMENTS TELEPHONIQUES:**
 - National: 160
 - International: 126

- **OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER:**
 - Centre d'appel: 090.203.040
 - Site Web : www.oncf.ma

- **ROYAL AIR MAROC:**
 - Service information: 090.000.800
 - Site Web : www.royalairmaroc.com

- **OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS:**
 - Centre d'appel: 081.000.224
 - Site Web : www.onda.org.ma

- **AEROPORT MOHAMMED V DE CASABLANCA:**
 - Tél. :212.22.53.90.40

- **AEROPORT DE RABAT-SALE:**
 - Tél. :212.37.80.80.89/90

XI- Annexes

LISTE DES UNIVERSITES PUBLIQUES AU MAROC

N°	Université	Adresse	Tél.	Site Web
1	Université Ibn Zohr -Agadir	B.P. S 32- Agadir	028.22.70.17	www.univ_ibnzohr.ac.ma
2	Université Hassan II Ain Choq - Casablanca	19, Zankat Tarik Ibn Zyad B.P. 9167 Casablanca 03	022.27.37.37	www.uh2c.ac.ma
3	Université Chouaib Doukali -El Jadida	2, Chariâ Mohamed Ben Larbi Alaoui, Kediat Ben Driss B.P. 299-24000 El Jadida	023.34.44..47 /48	www.ucd.ac.ma
4	Université Karaouiyine -Fès	B.P.2502 -Fès	035.64.10.06 /16	www.enssup.gov.ma/etablissement/univquarFes.htm
5	Université Sidi Mohammed Ben Abdallah-Fès	Bd. Al Mouahidine B.P. 2626 Fès	035.62.55.85 /86	www.usmba.ac.ma
6	Université Ibn Tofail-Kenitra	Bir Al Rami Acharkia, route 41 N° 302 B.P 242 Kénitra	037.73.28.09	www.univ-ibntofil.ac.ma
7	Université Cadi Ayad -Marrakech	Chariâ El Amir Moulay Abdallah- Marrakech	024.43.48.85	www.ucam.ac.ma
8	Université Moulay Ismail -Meknès	Marjane 2 B.P 298 Meknès	035.46.73.06	www.umi.ac.ma
9	Université Hassan II -Mohammedia	272, lot Yasmina B.P 150 Mohammedia	023.31.4635/36	www.univh2m.ac.ma
10	Université Mohammed I -Oujda	Complexe universitaire, Hay Al Qods B.P 524 oujda	036.74.47.85	www.univ-oujda.ac.ma
11	Université Mohammed V- Agdal -Rabat	Avenue Michlifen-Agdal B.P 554 Rabat	037.67.33.18 /45	www.um5a.ac.ma
12	Université Mohammed V- Souissi -Rabat	Zankat Mohammed Ben Abdallah Regragui B.P 8007 Al Irfane -Rabat	037.68.11.60	www.um5s.ac.ma
13	Université Hassan I - Settât	B.P 577 Settât	023.72.12.74	www.uh1.ac.ma
14	Université Abdel Malek Saâdi -Tétouan	Chariâ Moulay Hassan B.P 211 Martil-Tétouan	039.97.93.16	www.secj.gov.ma/Portail-jeunesse/saadi.htm

LISTE DES CITES UNIVERSITES

Cité Universitaire / ville	Adresse	Téléphone
Cité Universitaire d'Agadir	Quartier Dakhla, B.P : 11	028.22.94.00
Cité Universitaire de Béni Mellal	Route Tagzirte, B.P : 534	023.42.13.24
Cité Universitaire de Casablanca	Km 9, route d'El Jadida, B.P : 8051 Oasis	022.23.06.96
Cité Universitaire d'El Jadida	Route ben Maachou, B.P : 155	023.35.33.32
Cité Universitaire d'Errachidia	Quartier Boutalmine, B.P : 541	035.79.04.07
Cité Universitaire Dhar El Mehraz I/ Fès	Dhar El Mehraz, B.P : 62	035.64.21.49
Cité Universitaire Dhar El Mehraz II/ Fès	Dhar El Mehraz, B.P : 2385, Fès principal	035.64.29.06
Cité Universitaire, Fès-saïss	Route Immouizzer, B.P : 2679	035.60.86.53
Cité Universitaire de Kénitra	Avenue El Massira Cité Administrative Saknia B.P 232	037.38.01.31
Cité Universitaire de Marrakech	Avenue Allal El Fassi, B.P : 34/ S Daoudiat	024.30.31.97
Cité Universitaire de Meknès	Avenue Béni M'hamed, B.P : 4068	035.53.85.27
Cité Universitaire d'Oujda	Campus Universitaire, B.P : 417	036.50.05.94
Cité Universitaire Souissi I/Rabat	Avenue Allal El Fassi Madinat Al Irfane, B.P : 775	037.77.21.95
Cité Universitaire Souissi II/Rabat	Avenue Allal El Fassi Madinat Al Irfane, B.P :6221	037.77.79.49
Cité Universitaire d'Agdal/Rabat	Avenue des Nations-Unies, B.P : 719	037.77.19.47
Cité Universitaire Moulay Ismaïl/Rabat	Avenue de la Résistance, B.P : 1063 Océan	037.72.30.70
Cité Universitaire de Settat	Km 3, route de Casablanca, B.P : 473	023.40.15.85
Cité Universitaire de Tanger	Centre principal, B.P : 1172	039.39.30.63
Cité Universitaire de Tétouan	Twabel B.P : 4137	039.99.51.34

Ambassades étrangères accréditées au Maroc

Pays	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail
<i>Afrique du Sud</i>	34, Rue des Saadiens Hassan Rabat	037 70 67 60	037 70 67 56 037 72 45 50	sudaf@menara.ma
<i>Algérie</i>	46 & 48, Av. Tarik Ibn Ziyad BP.448- Rabat	037 66 15 74 037 76 54 74 037 66 15 03	037 76 22 37	
<i>Allemagne</i>	7, Rue Madnine- B.P.235 Rabat	037 70 96 62 037 70 96 97 037 68 91 00	037 70 68 51	ambal1ma@mtds.com
<i>Angola</i>	53, Rue Ahmed Rifai, Km 5 Souissi Rabat B.P.1318	037 65 92 39	037 65 92 38 037 65 37 03	amb.angola@menara.ma
<i>Arabie Saoudite</i>	Route des Zaers Av.Imam Malik Km 3,500 Rabat	037 63 37 37 /38/39/40	037 63 96 96	
<i>Argentine</i>	4, Rue mehdi Ben Barka, Souissi-Rabat	037 75 51 20 037 75 41 81	037 75 54 10	embarat@maghrebnet.net.ma
<i>Autriche</i>	2, Rue Tiddas, B.P 135- Rabat	037 76 40 03 037 76 16 98	037 76 54 25	rabat-ob@bmaa.gv.at
<i>Azerbaïdjan</i>	3, Rue Abou Hanifa Agdal, Rabat	037 67 19 15 037 67 19 22	037 67 19 18	
<i>Bahreïn</i>	Km 6, 7 Routes des Zaers, Rue Beni Hassan, Villa 318 Quartier des Ambassadeurs Souissi - Rabat	037 63 35 00 037 65 93 61	037 63 07 32	ambassadeurbh@menara.ma
<i>Bangladesh</i>	25, Av Tarik Ibn Ziad - Rabat	037 76 67 31 037 76 67 13	037 76 67 29	bdoot@mtds.com
<i>Belgique</i>	6, Av, Mohammed El Fassi -B.P.163 10000 Rabat Tour Hassan	037 26 80 60	037 76 70 03	rabat@diplobel.be
<i>Bénin</i>	30, Av Mehdi Ben Barka B.P. 5 187, 10105 Souissi-Rabat	037 75 41 58	037 75 41 56	benin@menara.ma
<i>Brésil</i>	M 10, Av El Jacaranda-Secteur 2 Hay Riad -10000 Rabat	037 71 46 13 037 71 61 10 037 71 46 63	037 71 48 08	ambassadedubresil@menara.ma
<i>Brunei Darussalam</i>	19 ,Rue Ahmed Rifai – Souissi - Rabat	037 65 31 43	037 65 31 65	enbdr88@iam.net.ma kbmbdr88@menara.ma
<i>Bulgarie</i>	4, Av. Ahmed El Yazidi, Rabat – B.P. 1301	037 76 54 77 037 76 40 82	037 76 32 01	bulemrab@yahoo.com
<i>Burkina Faso</i>	7, Rue Al Bousiri, Agdal B.P. 6484 – 10101 - Rabat	037 67 55 12/18	037 67 55 17	ambaburkinarabat@menara.ma

Canada	13,Bis, Rue Jafaâr Assedik, BP 709 Agdal - Rabat	037.68.74.00	037 68 74 30 037 68 74 63	rabat@international.gc.ca
Centrafrique	Av, Souss Villa N° 4 Cité Saada Quartier Administratif B.P.770 Agdal - Rabat	037 63 16 54	037 63 16 55	centrafriquemghreb@menara.ma
Chili	35,Av,Ahmed Balafrej Souissi Rabat	037 63 60 65 037 63 60 66	037 63 60 67	echilema@mtds.com
Cameroun	20,Rue du Rif,Souissi B.P.1790 Rabat	037 75 41 94 0375 75 88 18	037 7505 40	Ambacamrabat@ifrance.com
Chine	16,Av,Ahmed Balafrej Souissi Rabat	037 75 40 56 037 75 40 92	037 75 75 19	chinaemb-ma@mfa.gov.cn
République du Congo	Av. Général Abdenbi Britel Lotissement OLM Lot 197 Souissi 2 Rabat	037 65 99 66	037 65 99 59	
Congo- Démo	34, Av. de la Victoire B.P. 553.Rabat - Chellah	037 26 22 80	037 20 74 07	ambarabat@minaffecirdc.cd
République de Corée	41, Av. Mehdi Benbarka Souissi Rabat	037 75 67 91 037 75 17 67	037 75 01 89	adamenco@iam.net.ma
Côte d'Ivoire	7 Ouled Saïd B.P. 192 Souissi-Rabat	037 65 57 70 037 65 57 93	037 65 56 37	ambcim@clan.net.ma
Croatie	73, Rue Marnissa, Souissi-Rabat	037 63 88 24 037 63 88 25	037 63 88 27	croamb@menara.ma
Egypte	31,Av, d'Alger, Hassan - Rabat	037 73 18 33 037 73 18 34	037 70 68 21	
E.A.U	11 Av,Alaouiyyine Hassan Rabat	037 70 70 70	037 72 41 45	emirabat@iam.net.ma
Espagne	Rue Ain Khalouiya, Rte des Zaers, Km, 5,300 Souissi Rabat	037 63 39 00	037 63 06 00	amb.rabat@mae.es
E.U.A (USA)	2, Av, Mohamed El Fassi - Rabat	037 76 22 65		
Finlande	145,Rue Soufiane Ben Wahb OLM Souissi - Rabat	037 65 87 75 037 65 87 88	037 65 89 04	Sanomat.rab@formin.fi
France	3,Rue Sahnoun Agdal- Rabat	037 68 97 00	037 68 97 01	
Gabon	Rue Ahmed Rifai n° 52 Souissi-Rabat B.P. 1239	037 75 19 50 037 75 19 68	037 75 75 50	ambagabon@menara.ma
Gambie	11,Rue Cadi Ben Hammadi Senhadji Souissi - Rabat	037 63 80 45	037 75 29 08	
Ghana	27,Rue Ghomara, La Pinede Souissi Rabat	037 75 76 20 037 75 52 19	037 75 76 30 037 75 51 95	ghanaemb@menara.ma
G. Bretagne	28, Av. S.A.R Sidi Mohammed Souissi Rabat	037 63 33 33	037 75 87 09	britemb@mtds.com

Grèce	Route des Zaers, Km 5, Villa Chems, Souissi, Rabat	037 63 89 64 037 63 89 75	037 63 89 90	gremb.rab@mfa.gr
Guinée	15, Rue Hamza, Agdal- Rabat	037 67 41 48	037 67 41 48	
Guinée Equatoriale	Villa «SIDNA» Av le Président Roosevelt, Rue d'Agadir N° 9 - Rabat	037 76 94 54	037 76 94 54	
Hongrie	17, Zankat Ait Melloul, Route des Zaers Souissi - Rabat -B.P. 5026	037 75 75 03	037 75 41 23	ambhongrie@menara.ma
Inde	13, Boulevard Michlifen Agdal - Rabat	037 67 13 39 037 67 59 74 /75	037 67 12 69 037 67 56 39	india@menara.ma
Indonésie	63, Rue Béni Boufrah, Route des Zaers, Km 5,9 Souissi- Rabat	037 75 78 60 037 75 78 61	037 75 78 59	kbrirabat@menara.ma
Iraq	39, Bd Mehdi Ben Barka Rue Mohamed El Ghazi Souissi - Rabat	037 75 44 66 037 75 44 67	037 75 97 49	rbtemb@iraqmofamail.net
Iran	Av, Imam Malek, Rue Kadi Mohammed Achour Souissi -Rabat B.P. 490	037 75 03 53 037 75 21 67 037 65 91 21	037 65 91 18	
Italie	2, Rue Idriss El Azhar B.P. 111 Rabat	037 21 97 30	037 70 68 82	ambassade.rabat@esteri.it
Japon	39, Av Ahmed Balafrej Souissi Rabat	037 63 17 82 037 63 17 83 037 63 17 84	037 75 00 78	
Jordanie	Villa Wafaa N° 65 Logement Militaire, Souissi II - Rabat	037 75 11 25 037 75 92 70	037 75 87 22	jo.am@jam.net.ma
Koweït	Km 4,300 Av Imam Malik Souissi Rabat	037 63 11 11	037 75 35 91	
Liban	19, Av, Abdel Karim Benjelloun(ex.Av.de Fes) - Rabat	037 76 16 14 037 76 07 28	037 76 66 67	
Liberia	3 A, Rue Mesfyouah Aviation Rabat	037 63 84 26	037 63 84 26	
Libye	Route des Zaers, Rue Imam Malek, Km-5,5 - Rabat	037 63 18 71 037 63 18 72 037 63 18 73	037 63 18 77	
Malaisie	17, Av, Bir Kacem Souissi Rabat	037 65 83 24 037 65 83 55	037 65 83 63	mwrabat@menara.ma malrabat@kln.gov.my
Mali	7, Rue Thami Lamdaouar Souissi Rabat	037.75.91.21 037.75.91.25	037 75 47 42	
Mauritanie	6, Rue Thami Lamdawar Souissi, Rabat	037.65.66.78 037 65 66 79 037.65.87 42 037 65 87 36	037.65.66.80	ambrim-rabat@menara.ma

Mexique	6, Rue Kadi Mohamed Brebri, Souissi - Rabat	037.63.19.69 037.63.19.70 /73	037.63.19.71	
Niger	14 Bis, Rue Jabal Al Ayachi, Agdal - Rabat	037 56 62 24 037 65 62 16	037 67 46 29	
Nigeria	70, Av Omar Ibn Al Khattab, Agdal- Rabat	037 67 18 57	037 67 27 39	nigerianrabat@menara.ma
Norvège	9, Rue de Khénifra, Rabat	037 76 40 84	037 76 40 88	emb.rabat@mfa.no
Oman	21, Rue Hamza -Agdal - Rabat	037 67 37 88 037 67 22 58	037 67 45 67	
O.S.M de Malte	12, Rue Ghomara, Souissi Rabat	037 75 08 97	037 75 08 97	ambaosmaltemaroc@yahoo.fr
Pakistan	37, Av Ahmed Balafrej, Souissi Rabat	037 63 11 92 037 63 13 67	037 63 12 43	pareprabat@iam.net.ma
Palestine	4, Rue Soussa B.P. 387 Rabat	037 76 60 08 037 76 98 07	037 76 71 66	
Pays-Bas	40, Rue de Tunis B.P. 329- Rabat	037 21 96 00	037 21 96 65	n1govrab@mtlds.com
Pérou	16, Rue d'Ifrane, Rabat	037 72 32 36 037 72 32 84	037 70 28 03	embaperu-rabat@reee.gob.pe
Pologne	23, Rue Oqbah, Agdal - Rabat B.P.425	037 77 11 73 037 77 17 91	037 77 53 20	apologne@menara.ma
Portugal	5, Rue Thami Lamdouar, Souissi Rabat	037 75 64 46 037 75 64 49 /94	037 75 64 45 /85	ambassade.portugal@menara.ma
Qatar	4, Boulevard Tarik Ibn Ziad, Rabat- B.P.1220	037 76.56.81 037 76 89 86	037 76 57 74 037 76 39 45	amb-qatarabat@iam.net.ma
Roumanie	10, Rue Ouezzane – Hassan - Rabat	037 73 86 11 037 72 46 94	037 70 01 96	amb.roumanie@menara.ma
Russie	Km 4 Av Imam Malik Souissi Rabat	037 75 36 09 037 75 35 09	037 75 35 90	ambrus@iam.net.ma
Saint-siège Nonciature Apostolique	Rue Beni M'tir B.P. 1303 RP Souissi Rabat	037 77 22 77	037 75 62 13	nuntius@iam.net.ma
Sénégal	17, Rue Cadi Ben Hamadi Senhaji, Souissi - Rabat	037 75 41 71 037 63 91 63	037 75 41 49	ambasene@iam.net.ma
Serbie	23, Av, Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat B.P. 5014	037 75 22 01 037 75 37 70	037 75 32 58	sermont@menara.ma
Soudan	5 Rue Ghomara, Souissi-Rabat	037 75 28 63 037 75 28 64	037 75 28 65	sudanirab@menara.ma sudanirab@3sinfo.com
Suède	159, Av, John Kennedy, Souissi Rabat B.P. 428	037 63 32 10	037 75 80 48	ambassaden.rabat@foreign.ministry.se
Suisse	Square de Berkane, 10001, Rabat B.P.169	037 26 80 30 037 26 80 31 037 26 80 32	037 26 80 40	vertretung@rab.rep.admin.ch
Syrie	Route des Zaers Km 5,3 Souissi Rabat	037 75 75 21 037 75 75 52	037 75 75 22	syriaembassy@menara.ma

<i>Republique Tchèque</i>	<i>Villa Merzaa, Zankat Ait Melloul 4,5 – Route des Zaers – Souissi – Rabat 10000 B.P. 410</i>	<i>037 75 54 21 037 75 54 20</i>	<i>037.75.43.93</i>	<i>rabat@embassy.mzv.cz</i>
<i>Thaïlande</i>	<i>11, Rue, de Tiddes, Rabat</i>	<i>037 76 33 28 037 76 33 65</i>	<i>037 76 39 20</i>	<i>thairab@wanadoo.net.ma</i>
<i>Tunisie</i>	<i>6, Av, de Fès et 1, Rue d'Ifrane Rabat.</i>	<i>037 73 06 36 037 73 05 76 037 66 02 51</i>	<i>037 73 06 37</i>	
<i>Turquie</i>	<i>7, Av, Abdelkrim Benjelloun- 10000 Rabat</i>	<i>037 66 15 22 037 66 15 44</i>	<i>037 66 04 76</i>	<i>amb-tur-rabat@iam.net.ma</i>
<i>Ukraine</i>	<i>Cité OLM, Villa 212, Rue Mouaouya Ben Houdaig, Souissi II, Rabat</i>	<i>037 65 78 40</i>	<i>037 75 46 79</i>	<i>ukremb@iam.net.ma</i> <i>emb-ma@mfa.gov.ua</i>
<i>Venezuela</i>	<i>58, Rue Capitaine Abdeslam El mouden El Alami OLM Souissi II - Rabat</i>	<i>037.65.03.15 037 63 12 42</i>	<i>037.65.03.72</i>	<i>emvenez@memnara.ma</i> <i>ambvensuela@menara.ma</i>
<i>Vietnam</i>	<i>9, Villa Salima Rue Bani Mtir – Souissi - Rabat</i>	<i>037 63 91 74</i>	<i>037 63 91 74</i>	<i>vnambassade@yahoo.com.vn</i>
<i>Yemen</i>	<i>Avenue Imam Malek Km 6.6 – Rue Bani Taghit n° 82 quartier des Ambassadeurs – BP 6290 Souissi Rabat</i>	<i>037 63 12 16 037 63 12 20</i>	<i>037 63 12 67</i>	<i>yemen@menara.ma</i>

Carte du Maroc



Devises étrangères convertibles au Maroc

- *EURO*
- *DOLLAR AMERICAIN*
- *DOLLAR CANADIEN*
- *LIVRE STERLING*
- *LIVRE GIBRALTAR*
- *FRANC SUISSE*
- *DINAR TUNISIEN*
- *COURONNE DANOISE*
- *COURONNE SUEDOISE*
- *COURONNE NORVEGIENNE*
- *YEN JAPONAIS*
- *RIYAL SAOUDIEN*
- *DINAR KOWETIEN*
- *DIRHAM EMIRATES ARABES UNIES*
- *RIYAL QATARI*
- *DINAR BAHREINI*